



Rapport d'Orientation Budgétaire 2025

Commune de RENAGE

Conseil Municipal du 4 mars 2025



Sommaire

- Preamble cadre juridique page 3
- La loi de finances 2025 page 4
- Impact sur les finances locales page 5
- Bilans financiers du budget général et annexe page 7
- Réalisation des investissements 2024 page 9
- Analyse de la dette et prospective page 13
- Orientations 2025 page 16



Préambule : obligations légales et objectifs

➤ Obligations

Le ROB est inscrit dans la loi ATR* sous le titre II "de la démocratie locale" chapitre 1^{er} "de l'information des habitants sur les affaires locales". Il est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants. Il n'a cependant aucun caractère décisionnel et ne donne donc pas lieu à un vote, même si sa teneur doit faire l'objet d'une délibération.

➤ Les objectifs du R.O.B.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

*Loi 92-125 du 06 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République

La loi de finances LOF 2025 en quelques mots

➤ La LOF 2025 doit être promulguée d'ici la fin du 1^{er} trimestre 2025. Dans l'attente, la loi spéciale du 20 décembre 2024 permet de reconduire les crédits 2024, il n'y a pas de nouveaux investissements, les dotations seront versées par automatisme (FCTVA, DGF, contributions). L'état percevra l'impôt comme en 2024.

➤ La croissance du PIB :

	Réel 2023	Prévisionnel 2024	Prévisionnel 2025
Croissance PIB France	+0,7%	+1,1%	+1,1%

➤ Les taux d'intérêts : les taux se sont stabilisés en 2024 (taux BCE : 3,15% au 12/12/2024) et seraient en légère baisse courant 2025.

➤ Le déficit public :

	2023	2024	Prévision 2025
En % du PIB	-5,5%	-6,1%	-5,4%

Impact de la loi de finances pour la collectivité

- Selon la loi spéciale, la dotation globale de fonctionnement (DGF) sera versée à l'identique de l'année 2024, selon les mêmes critères.
Il était prévu une hausse de la dotation de solidarité rurale (DSR) qui reste en suspens avec la loi spéciale.
- Le FCTVA ne sera pas modifié, le taux de 16,404% sera maintenu et la dotation en fonctionnement sera maintenue également.
- Début 2025, les investissements sont marqués par l'immobilisme résultant de la situation politique nationale. Cela incite les collectivités à être très prudentes lors du vote de leur budget primitif.

Impact de la loi de finances pour la collectivité

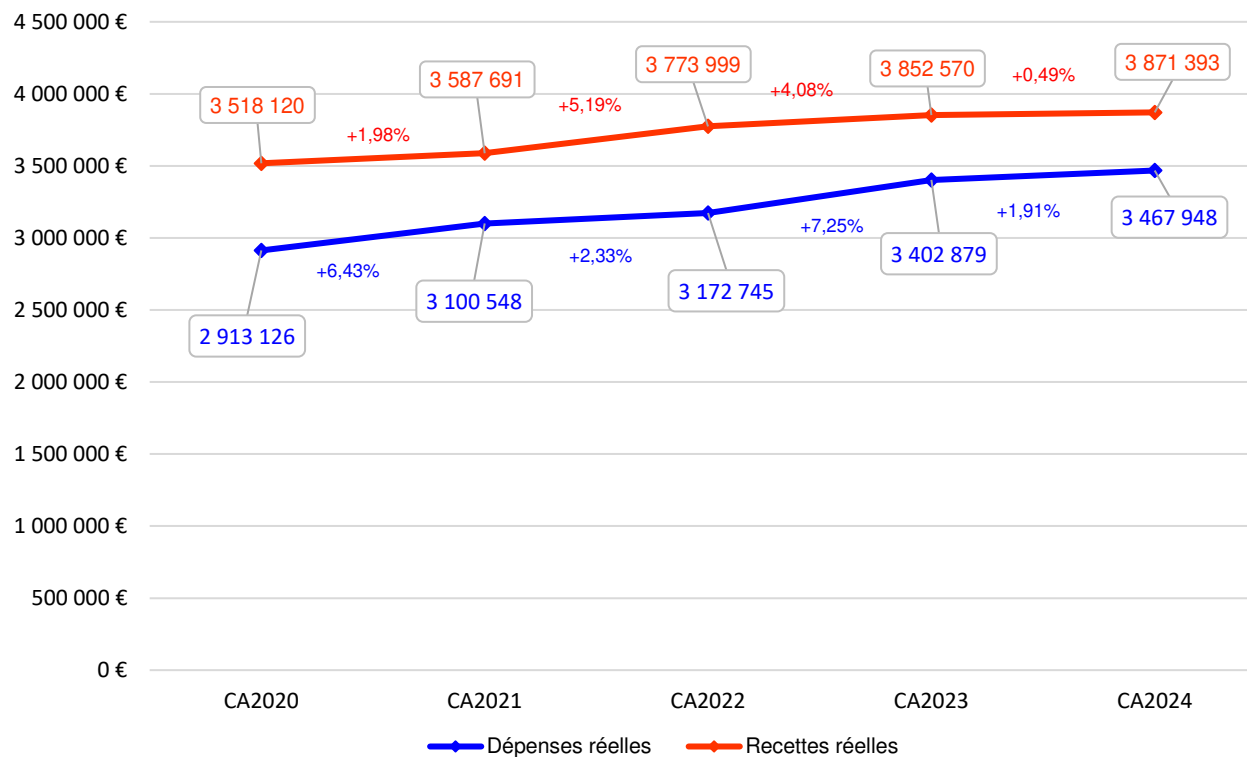
- Pour rappel, la revalorisation des valeurs locatives foncières est automatiquement indexée sur la variation de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) sur un an (de novembre n-2 à novembre n-1). Pour 2025, la revalorisation forfaitaire des bases est estimée à 1,7%.
- Dans le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2025 (PLFSS), une hausse des cotisations des employeurs territoriaux et hospitaliers de douze points est prévue jusqu'en 2028 (CNRACL).
- Revalorisation de nos bases entre 2022 et 2025

Source état 1288M des impôts

	Taxe Foncière Bâtie		Taxe Foncière Non Bâtie	
	En %	En €	En %	En €
2023/2022	+7,38	+253 059	+8,09	+1 209
2024/2023	+4,28	+157 846	+2,94	+475
Prévisionnel 2025/2024 (état 1259 pas encore reçu)	+1,70	+65 316	+1,70	+283

Bilan financier du budget général

Évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement



Bilan financier : épargne de la commune

FONCTIONNEMENT	CA2020	CA2021	CA2022	CA 2023	CA2024
Dépenses réelles	2 866 718	3 058 852	3 136 312	3 337 598	3 414 112
charges à caractère général	835 697	974 557	998 827	1 124 680	1 163 905
charges de personnel	1 715 318	1 725 949	1 764 303	1 859 384	1 870 033
charges de gestion courante	305 390	336 008	350 143	339 046	370 352
charges exceptionnelles	3 743	250	7 291	2 686	0
atténuation de produits	6 570	22 089	15 748	11 802	9 822
Recettes réelles	3 519 714	3 587 690	3 774 013	3 852 571	3 871 393
produits des services	194 670	222 561	246 718	252 180	278 248
impôts & taxes	2 751 561	2 813 889	2 870 680	3 074 735	3 066 963
dotations & participations	445 917	387 285	356 206	397 915	381 874
autres recettes de foncion.	127 565	163 955	300 410	127 741	144 308
Epargne de gestion	652 996	528 837	637 701	514 973	457 281
intérêts de la dette (hors ICNE)	47 748	42 748	37 973	61 356	55 213
ICNE + frais financiers	-1 340	-1 052	-1 088	3 925	-1 377
	2 913 126	3 100 548	3 173 197	3 402 879	3 467 948
Epargne brute	606 588	487 141	600 816	449 692	403 445
INVESTISSEMENT					
capital de la dette	294 305	284 906	289 677	334 560	339 557
Epargne nette	312 283	202 235	311 139	115 132	63 888
<i>ratio (dép réelles+capital)/rec réelles</i>	0.91	0.94	0.92	0.97	0.98
ENCOURS DE DETTE au 31/12	2 622 547	2 337 641	3 047 964	2 713 404	2 373 847
Capacité de désendettement	4.32	4.80	5.07	6.03	5.88

Les dépenses d'investissement

Réalisations 2024

- Préservation et réhabilitation du bâtiment FALLER (suite) : 332 295€
- Réalisation Pumptrack : 153 980€
- Gendarmerie - sécurisation (surloyer en compensation) : 110 653€
- École maternelle (éclairage, sol, volets, anti-intrusion,...) : 26 112€
- Église – accessibilité plateforme PMR : 23 569€
- École élémentaire (peintures restaurant scolaire, anti-intrusion) : 18 436€
- Eclairage public (sécurité armoires électriques) : 15 555€
- Résultat d'investissement reporté : 534 117€



Les recettes d'investissement

Réalisations 2024

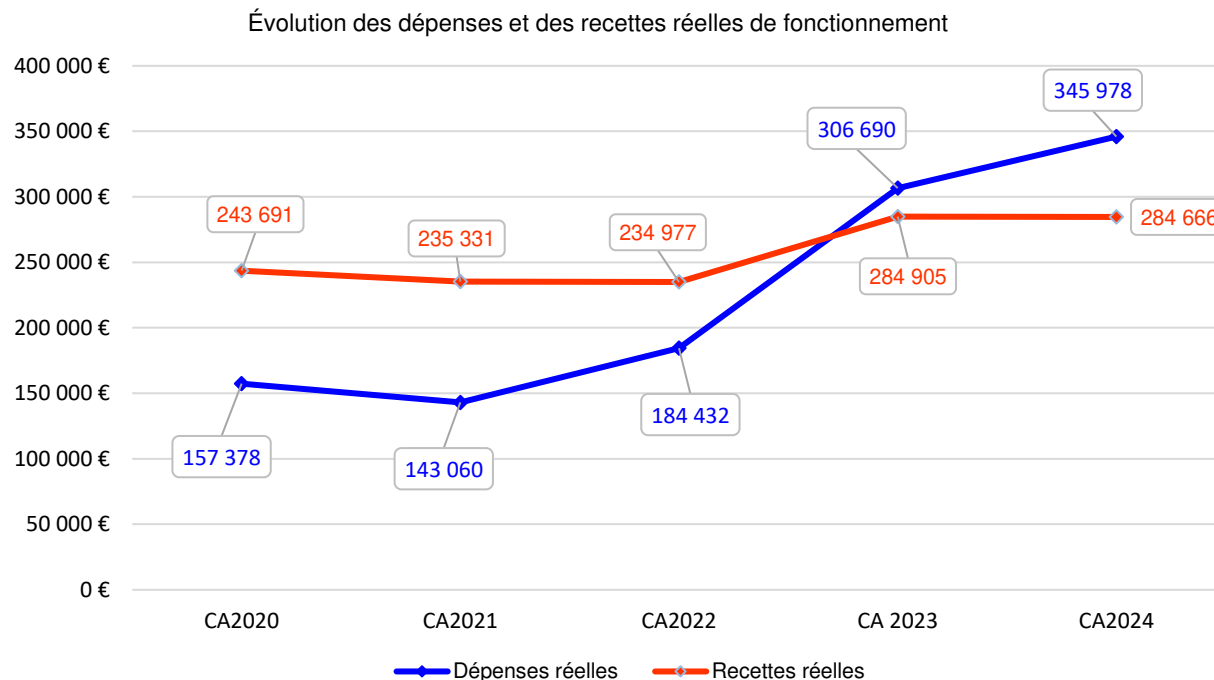
- Les subventions, DRAC, Région AURA, Département : 668 848€
- Autofinancement (affectation du résultat 2023) : 300 000€
- Le FCTVA : 16,404% du montant des dépenses 2022 : 402 618€
- La Taxe d'Aménagement : 12 948€

Opérations d'ordre

- Les dotations aux amortissements : 177 616€

Le budget annexe : GENDARMERIE

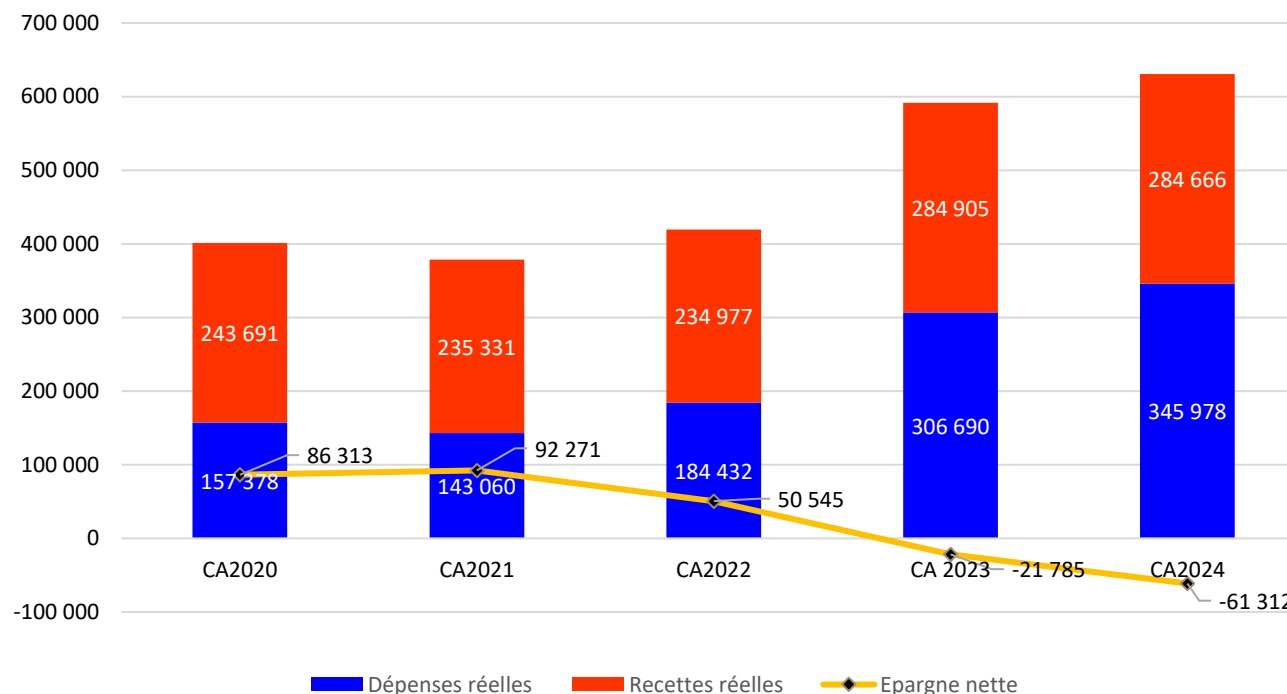
Entre 2020 et 2024



Ce budget n'a pas de dette réelle en cours, il doit s'autofinancer par l'encaissement de loyers qui rembourse un crédit bail indexé sur taux variable Euribor 3 mois. La réintégration de ce budget annexe au budget général implique la reprise totale des provisions (871 000€). Celles-ci permettront de faire face à l'évolution du remboursement du crédit bail et à l'entretien des bâtiments et des espaces extérieurs.

Le budget annexe : GENDARMERIE

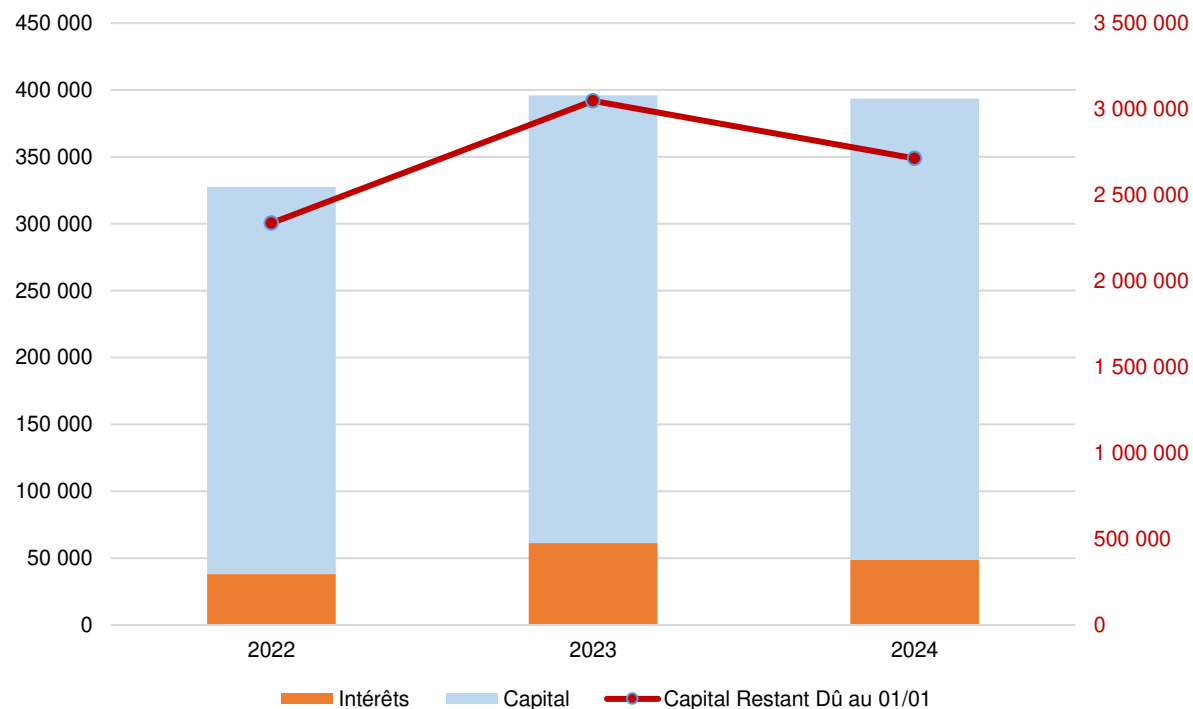
Epargne nette par rapport à nos dépenses et recettes réelles de 2020 à 2024



Depuis 2023 la capacité d'autofinancement nette est négative, la remontée des taux de remboursement du crédit bail a été un facteur décisif. Pour rappel, les intérêts sont calculés sur le taux l'Euribor 3 mois (moyenne du mois), ajouté d'une marge de 0,77%.

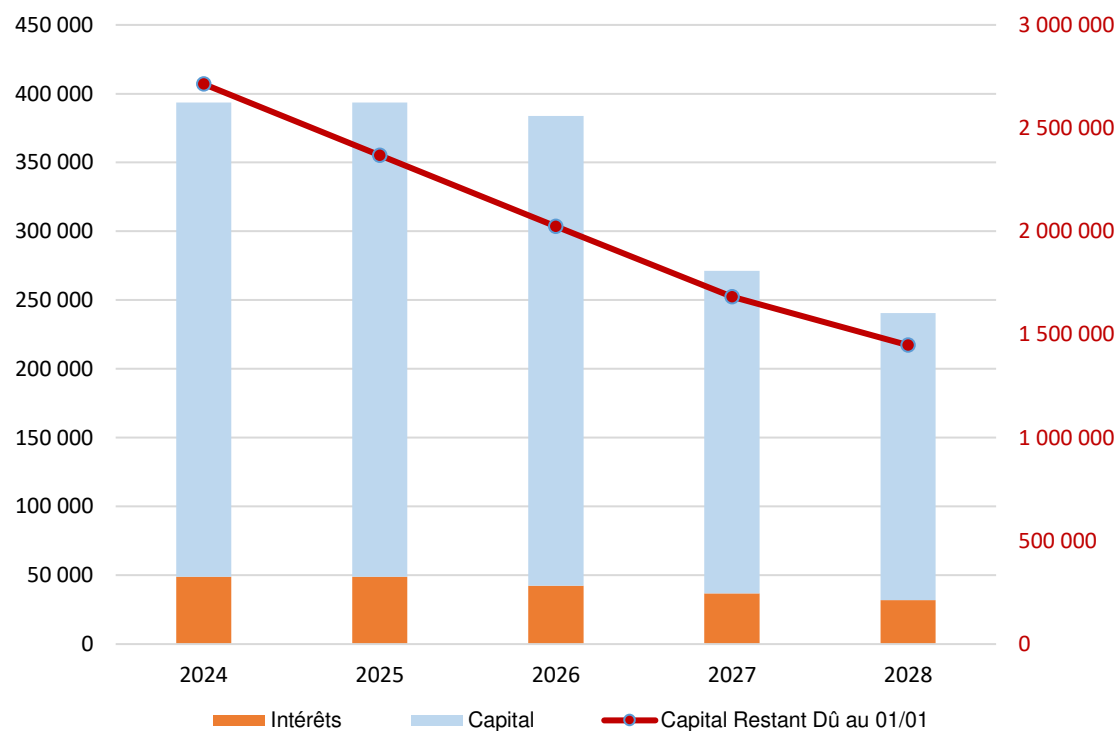
Analyse de la dette de la ville rétrospective 2022-2024

	2022	2023	2024
Capital Restant Dû au 01/01	2 337 641.03	3 047 963.85	2 713 404.26
Intérêts	37 973.49	61 356.45	48 937.30
Capital	289 677.18	334 559.59	344 673.98
Annuités	327 650.67	395 916.04	393 611.28
Capital emprunté dans l'année	1 000 000.00		



Analyse de la dette de la ville prospective 2024-2028

	2024	2025	2026	2027	2028
Capital Restant Dû au 01/01	2 713 404.26	2 368 730.28	2 024 056.30	1 682 728.84	1 448 238.64
Intérêts	48 937.30	48 937.30	42 545.25	36 900.41	31 973.17
Capital	344 673.98	344 673.98	341 327.46	234 490.20	208 621.37
Annuités	393 611.28	393 611.28	383 872.71	271 390.61	240 594.54
Capital emprunté dans l'année					



Analyse de la dette de la commune

Encours au 01/01/2025 (tous les emprunts sont à taux fixe)

	Année contrat	Terme	Capital Restant Dû
Acquisition bâtiment poste	2010	avr-30	50 026.63 €
RD45 Cardinale Eglise	2012	mai-27	81 478.95 €
Vestiaires rugby	2014	sept-26	58 480.13 €
RD45 Bandoz Cardinale	2016	nov-30	120 438.57 €
Grands projets	2017	nov-31	973 940.46 €
Refinancement 2 emprunts	2017	nov-26	169 482.16 €
Grands projets	2022	oct-47	920 000.00 €

2 373 846,90€

Population au 1er janvier 2025 (Source : INSEE)	3 413
Dette par habitant (685€/habitant strate 2 000 à 3 500 habitants) (744€/habitant strate 3 500 à 5 000 habitants)	696€



Orientations pour 2025

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sur les cinq dernières années ont connu une progression de 0,66%. En 2025 il est envisagé une baisse de 1% par rapport au BP2024.

La commune conserve pour objectif de maîtriser ses dépenses pour faire face aux augmentations classiques qui sont l'énergie, les assurances et les prestations diverses. Cette année en revanche, et malgré l'augmentation des charges comme les cotisations CNRACL, le budget du personnel (012) est en légère baisse. Cela est dû principalement au départ en retraite de quelques agents pour lesquels, grâce à une réorganisation interne, les postes ne sont pas systématiquement remplacés.

La volonté de la municipalité de ne pas alourdir la fiscalité locale limitera les possibilités de développer davantage nos offres de service. L'année 2025 sera axée sur la sobriété énergétique, le soutien à l'activité économique, aux associations, à la vie culturelle et sportive et à la rénovation et modernisation de notre patrimoine pour un meilleur accueil des usagers. Notre volonté est également de ne pas emprunter d'ici la fin du mandat et de maintenir la capacité de désendettement dans la « zone verte ».

Il convient de continuer à maintenir nos dépenses de fonctionnement afin de dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour faire face aux investissements récurrents et aux nouveaux projets pour l'amélioration du cadre de vie des renageois.



Orientations pour 2025

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement, sur les cinq dernières années, ont progressé de 0,73%.

Les recettes des domaines sont stables grâce à la participation des usagers aux services municipaux. Par ailleurs les nouvelles politiques publiques partagées mises en place en 2022, comme la mise à disposition de la piscine à deux communes limitrophes, ont contribué à maintenir les recettes de la structure. (2 948 entrées rivois-e-s et manant-e-s en 2024 pour 2 817 en 2023).

L'année 2025 marquera la 23ème année consécutive, SANS hausse des taux d'impôts locaux, qui ne progresseront qu'en raison de l'augmentation des bases décidée par l'Etat, ce qui représente une augmentation de 29 000€ environ.

La Dotation de Solidarité Communautaire a connu une baisse importante depuis 2023 et sera comme les années antérieures non inscrites au BP2025 (perçu 12 449€ en 2024).

Pour les bâtiments de la gendarmerie, le loyer a fait l'objet d'une renégociation de 6 000€ par trimestre. Les travaux de sécurisation font également l'objet d'un surloyer prenant en charge le coût supplémentaire de 2025 à 2030 de 16 690€ annuels. Les charges d'entretien sont facturées, ce qui représente 12 000€ par an.

A noter la suppression du fonds de soutien aux nouvelles activités périscolaires compensé en parti par le plan mercredi bonifié.

Orientations pour 2025

Évolution du taux Euribor 3 mois du crédit bail

Evolution sur les 3 derniers mois

02/12/2024	2.924%
02/01/2025	2.736%
01/02/2025	2.562%

Evolution du crédit bail entre 2022 et 2024 + estimation 2025

	2022	2023	2024	2025
17/01-16/04	28 319.73	56 260.92	75 695.21	64 410.11
17/04-16/07	30 137.03	65 851.70	76 187.38	65 125.07
17/07-16/10	32 947.94	72 522.73	74 605.36	65 033.93
17/10-16/01	45 953.34	75 786.91	71 572.35	64 942.24
Total annuel	137 358.04	270 422.26	298 060.30	259 511.36
Évolution n/n-1	21.68%	96.87%	10.22%	-4.03%

Les provisions de 871 000€ ont été reprises suite à la dissolution du budget annexe. Lors de la réintégration dans le budget général, le résultat de fonctionnement sera excédentaire et les crédits seront affectés au fur et à mesure des besoins liés à l'évolution du taux Euribor 3 mois et des travaux d'entretien de la caserne et des logements.

Orientations pour 2025

Les dépenses d'investissement : Projets en cours et à venir

- Déploiement de la vidéoprotection (3^{ème} tranche) : 100 000€
- Gendarmerie : sécurisation, clôtures extérieures et éclairages : 88 400€
- Route des Papeteries en partenariat avec RIVES, la CCBE et la CAPV : 84 000€
- Maison Reveillet, façades et menuiseries extérieures : 45 000€
- Éclairage public, remplacement des points lumineux en partenariat avec le TE38 : 35 000€
- Parc des sports, abri : 33 000€ (avec participation de l'association La pétanque renageoise)
- Accessibilité PMR du cimetière sur 2 ans : 2 x 30 000€
- Végétalisation des places Cardinale et Libération sur 2 ans : 30 000€
- Dépenses récurrentes d'équipement des services, mobiliers, matériels, ... : 15 500€
- Etudes pour l'implantation de la Maison Communale
- Etudes pour la réalisation de la Maison Médicale
- Reprise des résultats antérieurs du budget général et du budget gendarmerie.



Orientations pour 2025

Les recettes d'investissement

- Le FCTVA, 16,404% du montant des dépenses éligibles 2023 : 297 700€
- Les subventions : 103 800€
- La taxe d'aménagement : 15 000€
- L'affectation du résultat de fonctionnement du budget général et du budget gendarmerie.

Opérations d'ordre

- Les dotations aux amortissements



Merci de votre attention.

Conseil Municipal du 4 mars 2025

Ce rapport sera mis en ligne sur le site de RENAGE : <https://www.ville-renage.fr/>